



La Direction de l'Action Culturelle de la Ville de Belfort (Territoire de Belfort - 90) organise le **Prix littéraire de la Ville de Belfort** en 2021 pour la 7^e année consécutive.

Les ouvrages (romans, récits, nouvelles) doivent parvenir en **trois exemplaires** avant le **30 juin 2021**

à la Bibliothèque municipale, site de Léon Deubel, Place du Forum, 90 000 BELFORT.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à

Alice BARTHELEMY – Secrétariat de la Bibliothèque (bibliotheque@mairie-belfort.fr)

et au 03 84 54 27 54

Prix littéraire de la Ville de Belfort

Statuts

2021

Article 1

La Ville de Belfort, l'association Livres 90 et la Bibliothèque municipale de Belfort organisent un concours en vue d'attribuer le Prix littéraire de la Ville de Belfort. Ce prix sera proclamé au mois d'octobre à l'occasion du Salon des auteurs, dans le cadre du Mois du Livre.

La cérémonie de remise du prix se déroulera au Centre de Congrès Atria de Belfort. Le prix sera attribué en public par le Maire de Belfort et/ou l'Adjointe à la culture, et en présence des membres du jury, du fondateur et de la présidente de l'association Livres 90. Date prévue : samedi 23 octobre 2021 à 18h.

Cette cérémonie désignera le lauréat et, le cas échéant, jusqu'à trois nominés.

Article 2

Pourront concourir au Prix littéraire de la Ville de Belfort les romans, nouvelles et récits publiés (n° d'ISBN indispensable) entre le 1^{er} juin 2020 et le 1^{er} juin 2021.

Le Prix concerne la littérature pour adultes.

L'ouvrage devra être rédigé en langue française. Les livres traduits ne seront pas acceptés.

Aucun manuscrit ne sera accepté.

Les éditeurs ou auteurs devront faire parvenir trois exemplaires de leur(s) ouvrage(s) avant le 30 juin de l'année du prix, à la Bibliothèque Léon Deubel.

Article 3

Le jury se compose de la façon suivante : trois membres de l'association Livres 90, un à deux membres de la bibliothèque municipale dont la directrice, un libraire et l'Adjointe à la culture de la Ville de Belfort qui en sera la présidente.

L'ensemble des livres présentés sera offert à la Bibliothèque municipale de Belfort qui en disposera de la façon qui lui paraîtra appropriée.

Article 4

Dotation d'un prix :

Le lauréat recevra la somme de 500 €.

Article 5

Les auteurs qui figureront parmi les nominés s'engagent à participer au Salon des auteurs de la Grande Foire aux livres de l'Est de la France qui aura lieu du 22 au 24 octobre 2021.

Article 6

Aucune justification de décision ne sera demandée aux membres du jury. Le jury est souverain et se réserve le droit de ne pas attribuer le prix au cas où aucune des œuvres candidates ne lui semblerait le mériter. Aucune réclamation contre les décisions du jury ne sera admise.

Article 7

Toute candidature implique l'acceptation totale du présent règlement.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

Bibliothèque municipale de Belfort
Place du Forum
90 000 BELFORT
bibliotheque@mairie-belfort.fr
03.84.54.27.54

LIVRES 90- Prix du livre de la Ville de Belfort
Madame Josiane FRANCHI
guyfranchi@orange.fr